

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-023 :

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

6 bis rue la Maladrerie

Pour effectuer un déménagement

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ADS PACA

15 RUE GALILÉE

56270 PLOEMEUR

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un déménagement, des accidents et des encombres pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 6 bis rue de la Maladrerie.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Le mardi 17 février 2026 de 08h00 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 6 bis rue de la Maladrerie, pour effectuer un déménagement par l'entreprise « ADS PACA ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « ADS PACA » aux riverains du secteur concernés par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « ADS PACA ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- ADS PACA.

Fait à La Flotte, le 19 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

